

Image not found or type unknown



mon pere a la nationalite francaise

Par **teyah**, le **12/10/2008** à **23:25**

bonsoir,

je suis une femme qui a un pere naturaliser par decret en 1985 lorsque j'avais l'age de 20 ans et six mois. Es ce que je peut obtenir la nationalite francaise?

Par **jeetendra**, le **13/10/2008** à **10:03**

bonjour, la naturalisation de votre père comme vous étiez majeur au moment du décret de naturalisation n'a aucun effet sur votre propre nationalité, si vous étiez mineur oui, par contre si depuis 1985 année de la naturalisation de votre père et si vous résidez en France vous pouvez introduire votre propre demande administrative pour etre déclaré Français,
cordialement